

10.2 Politique sur l'alcool, le tabac et la drogue

Alcool et cannabis

10.2.1

10.2.1.1 Tous les joueurs, officiels d'équipe et bénévoles doivent respecter les

lois concernant la consommation d'alcool et le cannabis où l'événement a lieu (soit au niveau provincial/territoire ou international). La consommation d'alcool par des mineurs et la consommation du cannabis par qui que ce soit ne seront pas tolérées.

10.2.1.2 Il est déconseillé que les officiels de l'équipe, athlètes, officiels, et bénévoles consomment l'alcool ou le cannabis lors d'un événement ou d'une réunion accrédité par CC. Si l'alcool ou le cannabis est consommé lors de l'événement ou de la réunion, la/les personne(s) concernée(s) doit/doivent s'assurer que ladite consommation n'a aucune incidence sur ses/leurs capacités d'exercer ses/leurs fonctions. Si l'événement de CC est un championnat national mineur, où les athlètes n'ont pas atteint la majorité absolue, il est recommandé que les officiels de l'équipe, les officiels et les bénévoles soient priés de ne pas consommer d'alcool ou de cannabis entre le moment où ils quittent la maison pour se rendre à l'événement, et jusqu'à leur retour après l'événement de CC.

10.2.1.3 Aucun officiel de l'équipe, officiel, ou bénévole ne doit consommer l'alcool ou le cannabis avec les parents ou les athlètes du moment de quitter la maison pour se rendre à l'événement et jusqu'à leur retour de l'événement de CC. Les officiels de l'équipe, les officiels, et les bénévoles ne doivent pas consommer l'alcool en présence d'athlètes, officiels, et bénévoles mineurs.

10.2.1.4 Aucun membre de l'équipe, officiel de l'équipe, officiel, ou bénévole ne doit être en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues, entre le

MANUEL D'EXPLOITATION L'ACC

moment où ils quittent la maison pour se rendre à un évènement et le moment où ils rentrent d'un évènement de CC.

10.2.2 *Tabac*

- 10.2.2.1 Tous les joueurs et les officiels d'équipe doivent respecter les lois sur la consommation de tabac où l'évènement a lieu (niveaux provincial/territoire et international). CC déconseille la consommation de tabac.
- 10.2.2.2 Les officiels d'équipe et les joueurs ne devraient pas consommer de tabac en présence de joueurs mineurs.

10.2.3 *Drogue*

- 10.2.3.1 L'énoncé de position de l'Association sur l'abus de drogue s'appliquera à toutes les compétitions nationales et internationales.
- 10.2.3.2 Tous les joueurs et les officiels d'équipe doivent respecter les lois sur les stupéfiants où l'évènement a lieu (niveaux national et international). La norme la plus stricte s'appliquera.
- 10.2.3.3 Aucun athlète, officiel, entraîneur ou bénévole ne doit consommer de drogues illicites ou destinées à augmenter le rendement. Aucun officiel de l'équipe ou parent ne doit ni recommander ni tolérer l'utilisation de drogues illicites ou destinées à augmenter le rendement.
- 10.2.3.4 Toute personne qui est au courant de la consommation de drogues illicites ou destinées à augmenter le rendement doit signaler l'infraction immédiatement à la direction de l'équipe ou à un officiel de CC.

10.2.4 L'ommission de respecter les lignes directrices susmentionnées pourrait mener à une infraction au Code de conduite.

- 10.2.4.1 Tout membre qui refuse de se conformer à une demande de test sera immédiatement suspendu et adressé au comité de discipline.
- 10.2.4.2 Si le refus se produit pendant la compétition, le commissaire imposera la suspension, s'il se produit en dehors de la compétition, le président s'en chargera.
- 10.2.4.3 Aux fins de l'application de la suspension immédiate, un refus de se conformer sera déterminé lorsque le CCES signalera le refus.
- 10.2.4.4 Les sections 6 (Code de conduite et discipline) et 7 (Appels) s'appliquent à ce processus.